

/VS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-618 DU 18 DECEMBRE 1997

portant nomination de Monsieur Maurice
Henry Mensah EKUE en qualité de
Conseiller Technique à la Communication.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de
la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars
1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N°97-93 du 28 février 1997 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires
Etrangères et de la Coopération ;

SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 octobre
1997 ;

DECRETE :

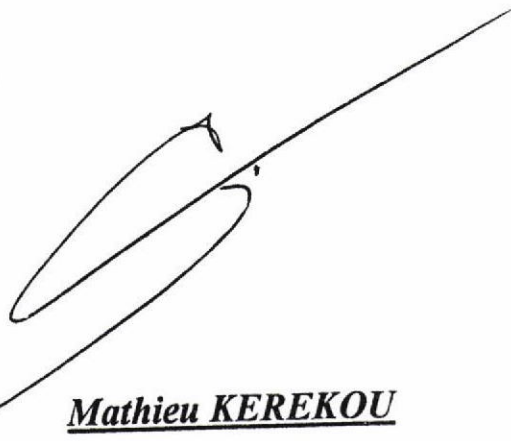
Article 1er. - Monsieur Maurice Henry Mensah EKUE est nommé
Conseiller Technique à la Communication au Ministère des Affaires
Etrangères et de la Coopération .

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 18 DECEMBRE 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



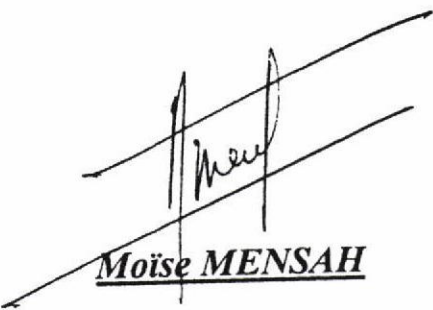
Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations avec
les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



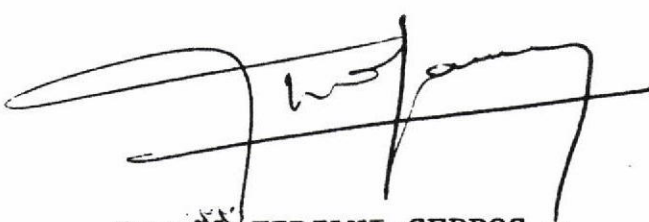
Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Ismaël TIDJANI-SERPOS.-
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4
MAEC 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-
DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-
INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1
JO 1.-